

entre elles et présentant l'aspect d'une véritable catacombe. Quelquefois les chrétiens se firent enterrer dans des cryptes isolées. Il n'y avait aucune loi de l'Eglise qui le défendait, quoique la coutume de se faire porter au cimetière commun était l'usage presque universel. Il était seulement défendu aux fidèles de se choisir une sépulture parmi les payens ou dans leurs sépulcres. Un évêque du temps de St. Cyprien fut déposé pour l'avoir permis à ses ouailles.

Dans les actes des martyrs, on voit que, assez souvent, ces héros de la foi étaient ensevelis dans leur domaine ou dans des sépulcres qu'ils s'étaient préparés pendant leur vie. Et ces tombes sacrées devenaient peu à peu le noyau d'un grand cimetière. Il y a eu des cimetières souterrains payens : mais il est impossible de confondre les gigantesques nécropoles de l'Eglise de Rome, peuplées de milliers de tombes, ornées de fresques, d'inscriptions et de symboles du christianisme, avec ces petits colombaires, ou cellules étroites, isolées, ne contenant que peu de morts et généralement taillées dans le flanc d'une colline suivant la coutume orientale.

A. O'DONNELL, Ptre.

(A Continuer.)

---